

**AUTORISATION DE PRISE DE VUE
EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DU CODE CIVIL**

Je soussigné(e) Madame/Monsieur

NOM Prénom

Né(e) le

à

Nationalité

Demeurant

.....

agissant en qualité de parent exerçant l'autorité parentale, **autorise expressément, à titre gracieux, le service communication de la Ville de Saint-Dizier, Hôtel de Ville, 52115 SAINT-DIZIER Cedex, à reproduire, diffuser, publier ou représenter partiellement ou intégralement les photos réalisées de mon enfant mineur**

dénommé

à l'occasion d'un reportage photographique réalisé par la Ville de Saint-Dizier pour ses besoins de communication par tout moyen et sur tous supports et formats connus et inconnus à ce jour.

Aucune légende en surimpression de l'image de mon enfant ne devra porter atteinte à sa vie privée, de sorte que, notamment, ni le nom ni l'adresse de mon enfant mineur ne devront apparaître sur l'image.

Cette autorisation est valable dans le monde entier pour une durée de 15 ans et reste valable en cas de changement de mon état civil actuel.

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Fait à, le

Signature,